

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'AN 2024, le 19 JUIN, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZETICZAK, Président,
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

ETAMPES-SUR-MARNE – RUE DE LA CITE DU PARC – CESSION D'UNE PARCELLE AU BENEFICE D'UN RIVERAIN

L'OPH de l'Aisne a livré un programme de 20 logements locatifs rue de la Cité du Parc à Etampes sur Marne en juin 2023. Cette opération a été réalisée sur les parcelles cadastrées AC 44 et AC 45 d'une contenance globale de 2 480 m².

Cette portion de terrain n'ayant pas d'intérêt majeur pour notre opération de construction, il a été convenu de procéder à sa cession à la fin des travaux.

Aujourd'hui, d'un commun accord avec [REDACTED], il convient de procéder à cette vente, les frais de division cadastrale ainsi que les frais d'acte étant à sa charge.

Ce morceau de parcelle, désormais cadastré AC n° 273, a été estimé par les services de France Domaine le 20 mars 2024 à la valeur de 800 €.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de cette cession.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et tous actes relatifs à la bonne exécution de cette cession au prix de de France Domaine.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

